

## Financements de la thèse

### Les contrats doctoraux

Les doctorant.e.s contractuel.le.s sont régi.e.s par le [décret n°2009-464 du 23 avril 2009](#).

Ils.elle bénéficient d'un contrat de droit public à durée déterminée qui permet de se consacrer à la préparation d'une thèse.

Le contrat est d'une durée de trois ans.

Les postes sont publiés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche chaque année.

La rémunération est fixée à 1 758€ bruts mensuels pour les activités de recherche (= la thèse). Cette rémunération peut être complétée par la rémunération d'activités accessoires complémentaires aux activités de recherche (enseignements, expertise, diffusion de la culture scientifique et technique...). [+ En savoir plus](#)

### Les contrats d'attaché.e.s temporaires d'enseignement et de recherche

Les attaché.e.s temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régi.e.s par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988.

Ils.elle bénéficient d'un contrat de droit public à durée déterminée qui permet de préparer une thèse ou de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur tout en enseignant (96 hed pour un mi-temps ou 192 hed pour un temps-plein).

La durée du contrat est variable de un à quatre ans selon la situation.

Des profils de poste sont publiés sur le [site ministériel Galaxie via l'application Altaïr](#) chaque année en avril/mai.

Toutes les informations sur le [site du MESRI](#).

La rémunération est fixée par arrêté ministériel selon le temps de travail :

Un.e Ater à temps plein perçoit un salaire d'environ 2 068€ euros bruts mensuels [IB 513 - INM 441].

Un.e Ater à mi-temps perçoit un salaire d'environ 1 477€ euros bruts mensuels [IB 327 - INM 315].

S'ajoute à cette rémunération l'indemnité de résidence et la prime de recherche et d'enseignement supérieur.

### Les financements issus des contrats de recherche dont bénéficient les laboratoires

Les contractuel.le.s recruté.e.s sont régi.e.s par le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986.

Ils.elle bénéficient d'un contrat de droit public à durée déterminée dont la durée est variable en fonction du projet de recherche.

La rémunération est variable selon le financement obtenu dans le cadre du projet de recherche.

### Le dispositif Cifre (Conventions industrielles de formation par la recherche)

[Le dispositif Cifre](#) (Conventions industrielles de formation par la recherche) repose sur l'association de quatre acteur.e.s : une entreprise, un laboratoire de recherche académique, la.le doctorant.e, l'ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie).

La.le doctorant.e-salarié.e bénéficie d'un contrat de droit privé à durée déterminée ou indéterminée. La rémunération est fixée par le contrat de travail.

+ Toutes les informations sur le [site de l'ANRT](#).

## Les financements proposés dans le cadre de réponses à des appels à projet

Des organismes peuvent proposer des financements dont des contrats doctoraux en publiant des [appels à projets](#).

+ [Concours pour les contrats doctoraux : ED Abbé-Grégoire : dates, mode d'emploi et salles](#)

+ [Concours pour les contrats doctoraux : ED Sciences des métiers de l'ingénieur \(SMI\) : procédure de recrutement](#)

## Toutes les offres de financement en cours

INSERM

**Dispositif de soutien à la recherche pour l'année universitaire 2020-2021**

31 mars 2020 - 23 octobre 2020

RÉSEAU FRANCO-NÉARLANDAIS

**Bourses d'excellence Eole 2020 pour la mobilité vers les Pays-Bas**

10 septembre 2020 - 25 octobre 2020

APPEL À CANDIDATURE EIFFEL 2021

**Bourses d'excellence Eiffel**

1 octobre 2020 - 8 janvier 2021

ACADÉMIE FRANÇOIS BOURDON/FONDATION DE WENDEL

**Aides à la recherche de la Fondation de Wendel**

15 octobre 2020 - 15 novembre 2020

## Liens utiles

- + [Campus France gère des appels à candidatures et des bourses variées](#)
- + [Et à lancer un moteur de recherche pour les offres de thèses destinées aux étudiants et chercheurs internationaux](#)
- + [Le Ministère des affaires étrangères propose également des bourses](#)
- + [Ainsi que la région Île-de-France](#)
- + [Le guide des aides pour les étudiant.e.s du Mesri 2020-2021](#)